



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/1/Add.1
27 octobre 2011



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-cinquième réunion
Bali, Indonésie, 13-17 novembre 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Observations liminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 65^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/1 avec, le cas échéant, les modifications verbales apportées durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 64^e réunion du Comité exécutif. Il contient des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat sur les résultats de la 64^e réunion, les préparatifs de la 65^e réunion, ainsi les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat durant la période de compte rendu.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat.

4. État des contributions et décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/3 donne des renseignements sur l'état du Fonds au 10 octobre 2011, selon les registres du PNUÉ. À la date en question, le solde du Fonds s'élevait à 32 243 853 \$US, dont seulement 1 825 861 \$US en espèces. Ce montant représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 64^e réunion inclusivement.

Questions à traiter:

- Trésorerie limitée pour couvrir les demandes de financement de projets soumises à l'approbation de la 65^e réunion du Comité exécutif.
- Billets à ordre dus aux fins d'encaissement à la fin de la période de réapprovisionnement.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/3;
- b) Exhorter toutes les Parties ayant des contributions en souffrance à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles ;
- c) Demander aux Parties versant leur contribution à l'aide de billets à ordre dont l'encaissement est prévu après la période de reconstitution du Fonds de faciliter l'accélération de l'encaissement de ces billets, ceci le plus tôt possible et avant la fin de la période 2009-2011 de reconstitution ;
- d) Demander aux agences d'exécution d'accepter s'il y a lieu des billets à ordre.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/4 présente le résumé des ajustements financiers signalés par les agences bilatérales et les agences d'exécution et acceptés par le Secrétariat du Fonds. Il contient des statistiques sur les projets dont les soldes ont été retenus au-delà de la période admissible de 12 mois après l'achèvement du projet et indique le niveau des ressources disponibles pour la 65^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/4 ;

- b) Prendre note du montant net des fonds retournés par les agences d'exécution à la 65^e réunion provenant des projets qui est de 705 522 \$US et inclut le remboursement de 253 695 \$US par le PNUD, 18 808 \$US par l'ONUDI et 433 019 \$US par la Banque mondiale;
 - c) Prendre note du montant net des coûts d'appui retournés par les agences d'exécution à la 65^e réunion provenant des projets qui est de 76 196 \$US et inclut le remboursement de 19 121 \$US par le PNUD, 1 416 \$US par l'ONUDI et 55 659 \$US par la Banque mondiale ;
 - d) Prendre note du montant total des soldes détenus par les agences d'exécution qui s'élève à 1 717 559 \$US, excluant les coûts d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans; à savoir 257 492 \$US pour le PNUD, 277 674 \$US pour le PNUE, 526 072 \$US pour l'ONUDI et 656 321 \$US pour la Banque mondiale ;
 - e) Prendre note du montant des soldes détenus par les agences bilatérales qui totalise 139 340 \$US, excluant les coûts d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, attribués à la France et au Japon ;
 - f) Prendre note du montant net des fonds et des coûts d'appui retourné par le gouvernement de l'Italie à la 65^e réunion qui s'élève à 8 991 \$US;
 - g) Prendre note du remboursement du solde résiduel de 183 500 \$US en coûts de projet, plus 13 763 \$US en coût d'appui, suite au transfert du plan de gestion de l'élimination finale au Pérou (PER\PHA\55\INV\41) du PNUD à l'ONUDI, conformément à la décision 64/2 h);
 - h) Prendre note du retard dans le transfert du solde résiduel de 54 901 \$US en coûts de projet pour la phase VII du projet de renforcement des institutions pour les Philippines (PHI/SEV/60/INS/89) de la Banque mondiale au PNUE, conformément à la décision 64/25; et
 - i) Réitérer la décision 31/2 a) i) et ii) et demander à l'ONUDI d'informer le Comité à la 66^e réunion de la date à laquelle la totalité des soldes résiduels non-engagés provenant de projets achevés sera remboursée.
- b) Plans d'activités de 2011-2014 et retards dans la proposition des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/5 examine la planification des activités à la lumière des approbations octroyées aux 63^e et 64^e réunions, les demandes et les recommandations de financement soumises à la 65^e réunion et les allocations figurant dans les plans d'activités de 2011-2014. Il traite tout d'abord des décisions prises à la 63^e réunion au sujet des plans d'activités de 2011-2014. Il indique ensuite la mesure dans laquelle les approbations et les demandes soumises dépassent les valeurs indiquées dans les plans d'activités pour l'année 2011, ainsi que pour la période de planification 2011-2014. Il couvre également ces activités qui n'ont pas été soumises à la 65^e réunion selon les catégories qui sont requises pour la conformité et celles qui ne le sont pas. Le document inclut des informations sur les retards de soumission, notamment pour la soumission des tranches dues à la 65^e réunion, et soumet des recommandations à l'examen du Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Des activités d'une valeur totale de 42,1 millions \$US, incluses dans le plan d'activités destiné au budget de 275,4 millions \$US de 2011, n'ont pas été soumises, mais elles auront un impact sur le report des montants au prochain triennat;
- Il reste dans les fonds un solde destiné à un mécanisme spécial de financement, en application de la décision 55/2 b), qui pourrait avoir un impact sur le report des montants au prochain triennat;
- Deux des cinq tranches annuelles des accords pluriannuels devant être soumises à la 65^e réunion l'ont été, mais trois de ces tranches ne comprenaient pas deux deuxièmes tranches pour des plans de gestion de l'élimination de HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport sur l'état des plans d'activités de 2011, comme présenté dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/5;
 - ii) De l'information sur les retards dans la présentation des tranches annuelles d'accords pluriannuels (APA) proposée au Secrétariat par le PNUD et l'ONUDI comme présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/5;
 - iii) Du fait que deux des cinq tranches annuelles d'APA attendues ont été proposées à la 65^e réunion dans les délais prévus;
- b) Déterminer si la valeur des projets suivants n'ayant pas été présentés à la 65^e réunion peut être considérée comme faisant partie de la répartition de 2009-2011 (à l'exception des projets représentés par un changement de l'agence d'exécution) et exclue du calcul du report vers la prochaine période triennale, ou si elle est comprise dans le calcul du report vers la prochaine période triennale devant être traitée dans le cadre des demandes de financement pour 2012-2014 :
 - i) Activités liées aux HCFC d'une valeur de 28,4 millions \$ US;
 - ii) Activités de renforcement des institutions d'une valeur de 5,3 millions \$ US;
 - iii) Activités de destruction des SAO d'une valeur de 7,6 millions \$ US;
 - iv) Mobilisation des ressources d'une valeur de 361 000 \$ US;
 - v) Activités liées au bromure de méthyle d'une valeur de 150 000 \$ US;
 - vi) Activités de préparation de projet d'une valeur de 103 750 \$ US;
- c) Si le solde de 453 747 \$ US consacré aux répartitions spéciales pour le mécanisme de financement spécial en vertu de la décision 55/2(b) doit être maintenu pour les activités à venir ou s'il doit être inclus dans le calcul du report;

- d) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre :
- i) Au gouvernement de l'Arménie afin de l'exhorter à présenter la deuxième tranche de son plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à la 67^e réunion; et
 - ii) Au gouvernement du Nigeria afin de l'exhorter à présenter la deuxième tranche de son PGEH à la 66^e réunion.
- c) **État de la mise en œuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/6](#) se compose de quatre parties. La Partie I a été établie pour donner suite aux décisions 32/76 b) et 46/4, qui demandaient au Secrétariat de soumettre à chaque réunion du Comité exécutif une mise à jour de l'état de conformité des pays visés à l'article 5. La Partie II contient des informations sur les pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions des Parties et de recommandations du Comité d'application relatives à la conformité. La Partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, ainsi qu'une analyse sectorielle des données sur la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Elle contient par ailleurs une section sur les caractéristiques des programmes nationaux d'élimination de SAO. La Partie IV traite des projets avec des retards de mise en œuvre et des projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été demandés.

Questions à traiter:

- Sur les 49 questions recensées en 2010, 43 ont été résolues;
- Les données sur la mise en œuvre des programmes de pays indiquent que :
 - 51 pays ont soumis des données pour 2010 en utilisant le système fondé sur le web;
 - Dans les 128 pays qui ont communiqué des données pour 2009 et 2010, la consommation de HCFC a augmenté de 8,6 %;
 - Parmi les pays qui ont communiqué des informations à ce sujet, trois ont indiqué que leurs systèmes d'octroi de licences fonctionnent mal;
- Nécessité de rapports de situation supplémentaires;
- Possibilités de lettres d'annulation pour trois projets;
- Mises à jour du PNUD et de la Banque mondiale sur leurs projets.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) Avec reconnaissance des rapports périodiques et des rapports sur les projets connaissant des retards dans la mise en œuvre remis au Secrétariat par les agences d'exécution et les gouvernements de l'Australie, de la France, de l'Italie et du Japon, et abordés dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/6](#);
 - ii) du fait que 51 rapports sur les programmes de pays pour l'année 2010 ont été remis en utilisant le modèle en ligne, lancé le 25 avril 2007;
 - iii) De l'achèvement de quatre des 34 projets figurant sur la liste de projets connaissant du retard dans la mise en œuvre, précisés à l'annexe III;
 - iv) Que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront des mesures établies en fonction des évaluations du Secrétariat (progrès et certains progrès, selon les

annexes IV et V) et feront rapport ou informeront les gouvernements et les agences d'exécution, selon les besoins;

b) Demander :

i) Que des lettres d'annulation possible soient envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
ONUDI	ALG/REF/44/INV/62	Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b, et du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a chez le dernier groupe de fabricants de réfrigérateurs commerciaux (projet d'élimination finale dans le secteur de la réfrigération) en Algérie
PNUD	CHI/REF/48/INV/160	Projet parapluie en phase finale pour l'élimination du CFC-11, du CFC-12 et du R-502 (CFC-115) dans la fabrication d'équipement de réfrigération au Chili
ONUDI	KEN/SOL/57/TAS/47	Assistance technique pour l'élimination complète du tétrachlorure de carbone et du méthylchloroforme dans le secteur des solvants au Kenya

ii) Un compte rendu sur le rapport sur le retard devant être remis pour le projet suivant au cours de la 65^e réunion :

PNUD	PAK/ARS/56/INV/71	Plan d'élimination des CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur pharmaceutiques au Pakistan
------	-------------------	---

iii) Des rapports périodiques supplémentaires pour les projets figurants aux annexes VIII et X au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/6;

iv) Un compte rendu sur le rapport périodique à remettre sur les projets suivants au cours de la 65^e réunion :

Agence	Code	Titre du projet
BIRD	IND/PRO/59/INV/435	Élimination accélérée de la production de CFC (première tranche) en Inde
BIRD	MEX/DES/58/PRP/143	Préparatifs pour le deuxième élément du projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des déchets à base de SAO au Mexique

v) Aux agences bilatérales et d'exécution de remettre à la 66^e réunion un rapport sur la signature des documents de projet/ententes/accord de financement de petite envergure, ou la date d'entrée en vigueur des accords de collaboration pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC approuvés;

vi) Aux gouvernements du Canada, d'Israël, du Portugal et de l'Espagne de remettre leurs rapport sur les retards dans la mise en œuvre à la 66^e réunion du Comité exécutif;

vii) Au Secrétariat du Fonds d'écrire aux pays suivants afin de leur demander de préciser la raison pour laquelle ils ont indiqué que leur programme de permis ne fonctionnait pas de manière satisfaisante : les îles Cook, la République démocratique du Congo et le Lesotho.

6. Mise en œuvre du programme:

a) Surveillance et évaluation

i) Rapport global d'achèvement de projet pour 2011

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/7](#) présente au Comité exécutif un aperçu des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement de projet (RAP) reçus depuis la 62^e réunion en novembre 2010, conformément aux décisions 23/8 i) et 26/11 du Comité exécutif, qui prient l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, de remettre un RAP global, après consultation avec les agences d'exécution, à la troisième réunion de l'année.

Questions à traiter:

- RAP reçus et à recevoir;
- Retards dans la mise en œuvre;
- Contenu et qualité des RAP;
- Leçons tirées indiquées dans les RAP; et
- Calendrier de remise des RAP en 2012.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager:

- a) De prendre note du rapport d'achèvement global de 2011, incluant le calendrier de remise des rapports d'achèvement de projets (RAP) dus et des enseignements tirés figurant à l'Annexe II;
- b) De demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales intéressées:
 - i) D'établir, d'ici fin janvier 2012, en coopération avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, la cohérence complète des données communiquées dans les rapports d'achèvement de projets, contenues dans l'inventaire et fournies dans les rapports périodiques annuels;
 - ii) De fournir, d'ici fin janvier 2012, les informations manquantes dans un certain nombre de RAP;
 - iii) D'éliminer, d'ici fin janvier 2012, l'arriéré des RAP sur les projets achevés avant la fin 2006;
- c) D'inviter toutes les parties participant à la préparation et la mise en œuvre de projets à tenir compte des enseignements tirés des RAP lors de la préparation et de la mise en œuvre des projets futurs.

ii) **Modèle de rapport d'achèvement de projets pluriannuels**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/8](#) présente le modèle de rapport d'achèvement de projets pluriannuels, conformément à la décision 62/6 c) du Comité exécutif, qui prie « l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, de régler, en priorité, la question du développement d'un modèle de rapport d'achèvement de projet pour les programmes pluriannuels achevés et d'informer la 65^e réunion du Comité exécutif des progrès accomplis ».

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du modèle de rapport d'achèvement de projets pluriannuels, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/8.

iii) Étude théorique sur l'évaluation des projets d'accords pluriannuels

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/9 présente au Comité exécutif l'étude théorique sur l'évaluation des projets d'accords pluriannuels (AP). L'étude est la première phase d'une évaluation de l'efficacité et des résultats de la mise en œuvre des AP. Elle a pour objet de recueillir et d'analyser des informations provenant de diverses sources et de préparer les fondations de la deuxième phase d'évaluation, qui inclura la collecte et l'analyse des données à l'échelon local. L'étude a examiné des documents d'un échantillonnage de 36 AP provenant de 32 pays. Les conclusions et les recommandations ont mis en lumière des questions appelant un complément d'étude, mais l'évaluation couvre également les enseignements tirés et les bonnes pratiques à adopter pour la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH).

Questions à traiter: Suggestions de méthode à suivre pour l'évaluation finale.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des renseignements fournis dans l'étude théorique, relatifs à l'évaluation des accords pluriannuels et présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/9, incluant les questions à traiter durant la deuxième phase de l'évaluation.

iv) Rapport sur l'examen du document « Regulations to Control Ozone Depleting Substances : A Guide Book (2000) » (Guide de la réglementation pour le contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/10 contient une brève description et une analyse du document intitulé « Regulations to Control Ozone Depleting Substances : A Guide Book (2000) » (Guide de la réglementation pour le contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone).

Questions à traiter:

- Nécessité d'un sondage sur l'utilisation du guide;
- Possibilité et nécessité d'une évaluation de la législation et des quotas.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Recommander une évaluation des mesures législatives, des réglementations et des quotas, comme le suggère le projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation. Le processus pourrait être réalisé en utilisant le guide intitulé: *Regulations to Control Ozone Depleting Substances: a Guide Book (2000)* comme contexte et en effectuant plusieurs études de cas qui fourniraient de plus amples informations sur l'évolution du processus législatif et la pérennité des résultats, en tenant compte des conditions et des circonstances nationales particulières dans lesquelles les mesures législatives des différents pays à l'étude ont été élaborées et mises en application. D'autres évaluations ont été proposées et intégrées au programme de travail de suivi et évaluation de 2012. Il serait donc préférable que cette évaluation soit intégrée au programme de travail de 2013-2014, si nécessaire;
- b) Informer l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de la nécessité d'effectuer ou non une enquête sur l'utilisation du guide.

v) **Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2012**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/11](#) contient le projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2012. Il présente une proposition d'études d'évaluation à réaliser, ainsi que la démarche méthodologique générale, et le budget requis pour le programme de travail de 2012.

Questions à traiter: Études d'évaluation proposées pour 2012.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail proposé pour l'année 2012 pour la somme budgétée de 351 000 \$US, comme indiqué dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/11](#).

b) **Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Les documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/12](#) et [Add.1](#) contiennent les rapports périodiques sur la mise en œuvre des plans nationaux d'élimination, des plans de gestion de l'élimination finale, des plans sectoriels, des projets de démonstration et d'investissement pour les HCFC, ainsi que du projet mondial de remplacement des refroidisseurs

Questions à traiter:

- Achèvement des activités restantes au titre du PNE de l'Équateur ;
- Achèvement des activités restantes au titre du PNE de l'Égypte et soumission d'un rapport de vérification indépendante pour les années 2009 et 2010;
- Fonds restants au titre du PNEC des Philippines et soumission d'un rapport de vérification indépendante pour les années 2009 et 2010;
- Soumission d'un rapport de vérification de la consommation de CFC et de halons en 2010 au titre du PNEO de la Tunisie;
- Mise en œuvre lente de l'élimination nationale du bromure de méthyle (phase II, première tranche) pour le Guatemala;
- Utilisation de CTC pour la production de VCM en Inde, classée incorrectement comme application de matière première dans le rapport sur la consommation de CTC;
- Demande de changement d'une entreprise en aval dans le projet de Guangdong Wanhua Rongwei Polyurethane Co., Ltd en Chine;
- Nécessité de soumettre une vérification indépendante de la consommation et de la production de SAO dans les applications d'agent de transformation en Chine en 2010;
- Pour le projet mondial de remplacement des refroidisseurs, déterminer s'il convient:
 - De financer deux remplacements particuliers en Jordanie;
 - D'inclure l'Argentine dans les pays bénéficiaires au titre du projet mondial, aux mêmes conditions que celles indiquées dans les décisions 46/33 et 47/26.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

Plans nationaux d'élimination (PNE) et plans de gestion de l'élimination finale (PGEF)

- a) Demander aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernées de soumettre à la 66^e réunion des rapport périodiques complets sur l'exécution des plans nationaux d'élimination et des plans de gestion de l'élimination en phase terminale qui n'ont pas encore été remis aux termes des décisions particulières prises entre les 59^e et 64^e réunions, et qui sont donc dus.

- b) En ce qui concerne l'Afghanistan:
 - i) prendre note du rapport de vérification de la consommation de SAO en Afghanistan pour 2009 et 2010.
- c) En ce qui concerne l'Équateur:
 - i) prendre note du rapport périodique de 2010 sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC de l'Équateur;
 - ii) demander au PNUE et à l'ONUDI, d'une part d'accélérer la réalisation des activités restantes du PNE, en notant qu'elles aideront l'Équateur à maintenir à zéro la consommation de CFC et faciliteront l'élimination des HCFC, et d'autre part de lui rendre compte à sa 67^e réunion de l'achèvement de la mise en œuvre du PNE;
 - iii) demander au PNUE de lui soumettre, au plus tard à sa 67^e réunion, les rapports de vérification de la consommation de CFC en Équateur pour 2009 et 2010.
- d) En ce qui concerne l'Égypte:
 - i) prendre note du rapport périodique de 2010 sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC de l'Égypte;
 - ii) demander à l'ONUDI de lui soumettre à sa 67^e réunion les rapports de vérification indépendante de la consommation pour les exercices 2009 et 2010, ainsi qu'un calendrier pour l'achèvement des activités restantes du plan national d'élimination des CFC..
- e) En ce qui concerne les Philippines:
 - i) prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC (PNEC) des Philippines pour la période 2003-2011;
 - ii) prendre note du rapport de vérification de la consommation de CFC pour 2008 ;
 - iii) noter que l'accord de subvention conclu entre la Banque mondiale et le gouvernement des Philippines a pris fin le 30 juin 2011, et à encourager le gouvernement philippin à lui soumettre d'ici la 66^e réunion, avec le concours de la nouvelle agence d'exécution retenue, un rapport de vérification pour 2009 et 2010, un plan d'exécution pour 2012-2013 pour le solde des fonds au titre du PNEC.
- f) En ce qui concerne la Tunisie:
 - i) prendre note de la soumission du rapport de vérification pour 2008/2009 et du rapport périodique annuel pour 2010 et pour la première moitié de 2011;
 - ii) approuver le plan d'exécution biennal, modifié pour le reste de 2011 et pour 2012;
 - iii) demander à la Banque mondiale de lui soumettre à sa 67^e réunion un rapport de vérification de la consommation de CFC et de halons pour 2010.

Plans d'élimination du bromure de méthyle

- a) En ce qui concerne le Guatemala:
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'élimination national du bromure de méthyle (phase II, première tranche);
 - ii) Encourager vivement le gouvernement du Guatemala, avec l'appui de l'ONUDI, à accélérer la mise en œuvre de la première tranche du plan d'élimination; et
 - iii) Demander à l'ONUDI de présenter un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet avant la 68^e réunion du Comité exécutif.
- b) En ce qui concerne le Honduras:
- i) Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'élimination national du bromure de méthyle au Honduras.

Plans sectoriels d'élimination

- a) En ce qui concerne la Chine :
- i) Compte tenu des renseignements fournis par la Banque mondiale, le Comité exécutif est invité à prendre note du rapport de situation de la mise en œuvre des programmes annuels approuvés de 2009 jusqu'en juin 2011 dans le secteur des mousses à base de CFC, soumis par la Banque mondiale au nom du gouvernement de la Chine;
 - ii) Le Comité exécutif est invité à demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de présenter au Secrétariat du Fonds, à la 66^e réunion, un rapport de situation sur le problème juridique lié au transport des halons tirés des équipements et systèmes d'incendie, dans le cadre des rapports de situation supplémentaires à soumettre sur l'état des retards et de la conformité.
 - iii) Le Comité exécutif est invité à prendre note de la soumission présentée par la Banque mondiale au nom du gouvernement de la Chine, concernant la production et la consommation de SAO dans les utilisations d'agent de transformation, et à décider s'il convient:
 - a. D'accepter le rapport soumis par la Banque mondiale comme étant suffisant pour 2010;

Ou

 - b. De demander à la Banque mondiale de fournir une vérification indépendante de la consommation et de la production pour l'année 2010, qui devrait pour le moins vérifier l'établissement du système de surveillance et la qualité des renseignements qu'il génère, et prévoir la visite des entreprises visées qui n'ont pas encore été inspectées, ainsi qu'un échantillon des entreprises visitées afin de recueillir les données nécessaires pour le rapport de vérification, au plus tard huit semaines avant la tenue de la 67^e réunion du Comité exécutif.

- b) En ce qui concerne l'Inde :
- i) Prendre note de la présentation d'une vérification de la production et de la consommation de CTC en Inde pour l'année 2010;
 - ii) Prendre note que, dans le cadre de la vérification, l'utilisation du CTC pour la production de VCM avait été classée comme application de matière première depuis le début de l'année 2008, alors qu'il a été convenu par les Parties qu'il s'agissait d'une application d'agent de transformation;
 - iii) Demander à la Banque mondiale d'inviter le gouvernement de l'Inde à mettre à jour en conséquence les données de consommation de CTC communiquées au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal au Secrétariat de l'ozone pour les années 2008 à 2010;
 - iv) Demander à la Banque mondiale de déterminer, en coordination avec le gouvernement de l'Inde, dans quelle mesure les quantités de CTC détruites compenseraient les quantités de CTC utilisées comme agent de transformation, et de soumettre un rapport connexe, au plus tard huit semaines avant la 66^e réunion du Comité exécutif;
 - v) Demander à la Banque mondiale de soumettre un rapport de mise en œuvre pour l'année 2010, à temps pour la 66^e réunion du Comité exécutif, en incluant dans la soumission toute révision nécessaire au plan de mise en œuvre approuvé à la 61^e réunion;
 - vi) Demander au Secrétariat d'informer le Comité exécutif à sa 66^e réunion des progrès réalisés, sous la rubrique « Exigences particulières en matière de compte rendu ».

Projets de démonstration et d'investissement portant sur les HCFC

- a) En ce qui concerne la Chine:
- i) De prendre note du rapport périodique sur la conversion pour passer des polyols prémélangés à base de HCFC-141b à ceux à base de cyclopentane dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Guangdong Wanhua Rongwei Polyurethane Co., Ltd. soumis par la Banque mondiale ;
 - ii) D'approuver la demande de remplacement de Zhongshan Jinli Refrigeration Equipment Manufacturing Co., Ltd, entreprise en aval, par Guangdong Vanward New Electric Co., Ltd., comme l'a demandé le gouvernement de la Chine ;
 - iii) De demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de soumettre au Comité exécutif un rapport périodique final une fois le projet de démonstration, notamment la conversion des quatre entreprises de mousse en aval, achevé;
 - iv) De prendre note du rapport périodique sur le projet de conversion pour passer de la mousse de polyuréthane à pulvériser à base de HCFC-141b à celle à base de HFC 245fa chez Harbin Tianshuo Building Materials Co. présenté par la Banque mondiale;

- v) De demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de soumettre au Comité exécutif un rapport périodique final une fois le projet de démonstration achevé;
- vi) De prendre note du rapport périodique sur la conversion de la composante mousse de Jiangsu Huaiyin Huihuang Solar Co., Ltd. (Huihuang) pour passer du HCFC-141b au cyclopentane présenté par la Banque mondiale ; et
- vii) De demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale de soumettre un rapport périodique final une fois le projet de démonstration achevé.

Projet mondial de remplacement des refroidisseurs

Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- a) Prendre note de la présentation du rapport périodique sur le « Projet mondial de remplacement des refroidisseurs » de la Banque mondiale ;
- b) Et d'accepter ou non :
 - i) L'autorisation de financement rétroactif d'une activité liée aux refroidisseurs de la « Housing bank » en Jordanie ;
 - ii) L'autorisation de soutien financier par le biais du projet mondial sur les refroidisseurs pour le remplacement d'un refroidisseur à base de CFC dans l'aéroport d'Amman après sa mise hors service ;
 - iii) L'inclusion de l'Argentine en tant qu'un des pays bénéficiaires dans le cadre du projet mondial sur les refroidisseurs, aux conditions similaires à celles spécifiées dans les décisions 46/33 et 47/26 ;
- c) De demander au PNUD et à l'ONUDI de soumettre à la 66^e réunion des rapports périodiques concernant la mise en œuvre de projets qui ne sont pas encore achevés, comprenant pour chacune de leurs activités des informations sur le cofinancement obtenu, les refroidisseurs restants et les refroidisseurs convertis.

7. Proposition de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/13 contient quatre sections: une analyse du nombre de projets proposés par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 65^e réunion; les questions identifiées pendant le processus d'examen des projets; les projets et les activités soumis pour approbation globale; et les projets d'investissement soumis pour examen individuel.

Questions à traiter: Disposition sur la flexibilité dans le cadre des plans de gestion de l'élimination des HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager :

Projets et activités soumis aux fins d'une approbation générale

- a) d'approuver les projets et les activités soumis aux fins d'une approbation générale aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe [] au rapport final, ainsi que les conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions imposées aux projets par le Comité exécutif; et
- b) de décider que, dans le cas des projets liés à la prorogation du renforcement des institutions, l'approbation générale comprend l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires et qui figurent dans l'Annexe [] au rapport final.

Clause de flexibilité dans les plans de gestion de l'élimination des HCFC

Le Comité exécutif souhaitera peut-être soit continuer à examiner la question de la clause de flexibilité dans les plans de gestion de l'élimination des HCFC au sujet des changements de technologie et de la réaffectation du financement entre secteurs au cas par cas, soit adopter une décision de politique générale comme cela est proposé au paragraphe 8 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/13.

b) Coopération bilatérale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/14](#) donne un aperçu des demandes provenant des agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation du Comité exécutif, compte tenu du montant maximum disponible aux fins de la coopération bilatérale pour 2011. Le document couvre intégralement un projet, qui est soumis aux fins d'examen individuel, tandis que deux projets sont traités dans les documents présentant les propositions de projet de pays respectives.

Questions à traiter:

- Le montant d'aide bilatérale soumis par l'Allemagne à la 65^e réunion dépasse la part de l'Allemagne pour le triennat 2009-2011;
- Absence de cadre réglementaire et d'efforts crédibles de collecte de déchets de SAO dans les quatre pays inclus dans le projet;
- Incidences du futur changement de statut d'un pays participant au projet.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait décider :

- a) S'il souhaite ou non approuver la demande de préparation de projet pour le développement d'une stratégie d'élimination/destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone dans quatre pays à faible volume de consommation de la région de l'Europe et de l'Asie centrale pour la somme de 35 000 \$US pour le gouvernement de la République tchèque, plus les coûts d'appui à l'agence de 4 550 \$US, conformément à la décision 58/19.
- b) Demander au Trésorier de déduire les coûts de projets bilatéraux approuvés à la 65^e réunion comme suit :
 - i) [XXX \$US] (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de la République tchèque pour l'année 2011

- ii) [XXX \$US] (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de la France pour l'année 2011;
- iii) 8 446 \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009-2011 et [XXX \$US] de la contribution annoncée approuvée pour l'Allemagne pour la période 2012-2015.

c) Amendements aux programmes de travail de 2011

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/15 contient cinq demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions (RI) et une demande d'approbation du financement restant d'une phase antérieure soumise par le PNUD. Les demandes concernant les projets de RI ont été recommandées aux fins d'approbation générale et examinées au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Aucune.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/16 contient six activités présentées par le PNUE, dont des demandes pour cinq projets de renforcement des institutions et une d'assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle. Toutes les demandes ont été recommandées aux fins d'approbation générale et ont été examinées au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Aucune.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/17 contient quatre activités présentées par l'ONUDI, dont trois demandes de renouvellement de projets de renforcement d'institutions recommandées aux fins d'approbation générale et examinées au titre du point 7 a) de l'ordre du jour. L'autre demande figurant dans l'amendement du programme de travail concerne une stratégie régionale de mise au rebut et de destruction de SAO dans quatre pays à faible volume de consommation, demande qui est soumise aux fins d'examen individuel.

Questions à traiter:

- Absence de cadre réglementaire et d'efforts crédibles de collecte de déchets de SAO dans les quatre pays inclus dans le projet;
- Incidences du futur changement de statut d'un pays participant au projet.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité à déterminer, à la lumière des observations du Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/14, s'il convient d'approuver la demande de préparation de projet en vue de l'élaboration d'une stratégie d'élimination et de destruction de SAO pour 4 pays à faible volume de consommation dans la région d'Europe et d'Asie centrale, au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1 du présent document, conformément à la décision 58/19.

iv) Banque mondiale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/18](#) contient une demande de préparation de projet de PGEH pour des activités d'investissement dans le secteur des mousses, soumise par la Banque mondiale aux fins de financement. Cette activité a été recommandée pour approbation générale et examinée au point 7 a).

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Aucune.

d) Budget du Programme d'aide à la conformité pour l'année 2012

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/19](#) contient le budget du PNUE pour son programme d'aide à la conformité (CAP) pour 2012, budget qui est conforme à la décision 47/24. Les informations soumises couvrent l'exposé sur le programme CAP en 2012, le budget, les réalisations de l'année en cours et une liste des activités d'assistance spéciales réalisées avec le budget du CAP.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de prendre les mesures suivantes :

- a) Approuver le budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) pour 2012, s'élevant à 9 157 000 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 8 pour cent d'un montant de 732 560 \$US figurant à l'Annexe I du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/19](#);
- b) Demander au PNUE, lors des prochaines présentations du budget du PAC de :
 - i) Continuer de communiquer des renseignements détaillés sur les activités pour lesquelles les financements mondiaux seront utilisés;
 - ii) Continuer d'affiner le classement par priorités des fonds alloués aux différentes rubriques du PAC de manière à tenir compte de l'évolution des priorités; et donner des précisions sur les nouvelles affectations de crédits budgétaires, conformément aux décisions 47/24 et 50/26;
 - iii) Continuer de rendre compte sur les niveaux actuels des postes du tableau des effectifs et informer le Comité exécutif de tout changement, en particulier s'agissant de toute augmentation de crédits budgétaires.
- e) **Coûts de base du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2012 et régime de coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014 (décisions 62/25 c) et 64/6 c) iii)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/20](#) contient des informations sur les coûts administratifs réels pour 2008, 2009 et 2010, ainsi que les coûts estimatifs pour 2011, et leurs budgets approuvés connexes. Il contient en outre des demandes pour les coûts de base proposés pour 2012, ainsi qu'une évaluation du régime de coûts administratifs pour le triennat 2012-2014.

Questions à traiter:

- Demandes d'approbation des coûts de base unitaires pour le PNUD et l'ONUDI avec une augmentation de 3 % par rapport au budget de 2011, et pour la Banque mondiale avec une augmentation de 0,68 % par rapport au budget de 2011, conformément à la décision 56/41;
- Évaluation des coûts administratifs sur la base des dépenses probables, plutôt qu'en fonction des approbations;
- Le régime en place est-il approprié, compte tenu l'évolution des rôles et des portefeuilles des agences d'exécution;
- Options pour assurer que le rapport général des coûts administratifs reste proche de la moyenne historique ou est inférieur;
- Coûts administratifs du PNUE, compte tenu des activités relatives aux coûts administratifs du Programme d'aide à la conformité (CAP).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait considérer :

- a) Prendre note du rapport sur les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2012 et sur le régime des coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/20 ;
- b) Si :
 - i) Il doit approuver les augmentations demandées pour les budgets de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale ou bien maintenir les niveaux actuels, et
 - ii) Des modifications au régime actuel de coûts administratifs sont justifiées et s'il doit approuver un régime de coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014 ;
 - iii) Le régime des coûts administratifs actuel devrait s'appliquer au PNUE pour la période triennale 2015-2017, avec l'exception possible d'un accord sur des frais d'agence spéciaux pour les activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC en Chine ;
- d) Demander :
 - i) Au Secrétariat du Fonds, en coopération avec les agences bilatérales et les agences d'exécution, d'examiner des options concernant un régime de coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 qui serait présentées à la 68^e réunion, et
 - ii) Aux agences d'exécution de fournir une analyse des coûts de l'utilisation des frais administratifs pour les rapports, la mise en œuvre de projet et les exigences internes, à la 66^e réunion pour examen par le Comité exécutif dans le cadre du document sur « la nature, le contenu et le calendrier exacts des informations sur la situation devant être fournies dans les rapports périodiques, tout en examinant comment il serait possible de systématiser et de simplifier davantage la communication des informations actualisées au Comité exécutif pour toute la gamme des rapports » selon la décision 64/6 c) i).

f) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/13 contient une liste de projets destinés à un examen individuel (voir Tableau 1). Une tranche pour un plan national d'élimination du bromure de méthyle a été recommandée aux fins d'approbation générale et a été examinée au titre du point 7 a).

Questions à traiter: Les projets dans le tableau ci-dessous sont destinés à un examen individuel. Les descriptions de projet et les observations du Secrétariat figurent dans le document de projet de pays approprié, indiqué en référence dans le tableau.

Tableau 1. Liste des projets présentés aux fins d'examen individuel

Pays	Projet	Agence	ExCom	Questions
Bromure de méthyle				
Équateur	Assistance technique pour l'élimination de la consommation restante de bromure de méthyle en vue de la conformité avec l'élimination totale	ONUDI/PNUE	65/31	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Kenya	Assistance technique pour l'élimination finale de bromure de méthyle dans le secteur de la désinfection après récolte	ONUDI	65/40	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
PGEH pour les pays PFV				
Angola	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD	65/21	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Bahamas	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/22	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Botswana	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	France	65/26	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Burundi	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/27	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Cuba	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD	65/29	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Équateur	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/31	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
El Salvador	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD/PNUE	65/33	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Guinée équatoriale	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/34	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Fiji	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD/PNUE	65/35	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Gambie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/36	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Guinée-Bissau	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/37	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante

Pays	Projet	Agence	ExCom	Questions
Népal	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/PNUD	65/43	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Sierra Leone	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/48	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Suriname	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/49	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Zimbabwe	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Allemagne	65/52	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
PGEH/plan sectoriel pour les pays autres que PFV				
Bahreïn	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/23	Acceptation de non-conformité possible
Bangladesh	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD/PNUE	65/24	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination des HCFC dans le secteur des solvants (phase I, première tranche)	PNUD	65/28	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
République dominicaine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD/PNUE	65/30	Réduction supérieure à 10 % de la valeur de référence
Égypte	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD/ ONUDI	65/32	Réduction supérieure à 10 % de la valeur de référence, point de départ modifié
Iraq	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/38	réduction supérieure à 10 % de la valeur de référence
Jordanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI/Banque mondiale	65/39	Présentation modifiée par rapport à la 64 ^e réunion; réduction supérieure à 10 % de la valeur de référence
Malaisie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD	65/41	Réduction supérieure à 10 % de la valeur de référence
Maroc	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI	65/42	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Oman	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/44	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Panama	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD/PNUE	65/45	Réduction supérieure à 10 % de la valeur de référence
Qatar	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/46	Forte consommation dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

Pays	Projet	Agence	ExCom	Questions
Sénégal	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	65/47	Toutes les questions ont été résolues de manière satisfaisante
Uruguay	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD/ONUDI	65/50	Base pour le calcul du point de départ

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager s'il convient d'approuver chacun des projets indiqués dans le tableau ci-dessus, à la lumière des délibérations tenues au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, des informations présentées dans le document de projet pertinent, incluant les observations du Secrétariat, de tous autres documents présentés en application de la décision 41/80, ainsi que de toutes autres informations soumises à la réunion par le Secrétariat ou par l'agence d'exécution/agence bilatérale intéressée.

8. Coûts différentiels de la modernisation de l'équipement nécessaire à la fabrication des échangeurs de chaleur (décisions 61/45 et 62/61)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/53](#) est soumis par le Secrétariat comme suite à la décision 62/61 qui chargeait le Secrétariat de préparer un nouveau document sur les coûts différentiels liés à la modernisation de la fabrication d'échangeurs de chaleur, qui tiendrait compte des points de vue exprimés par les experts, les agences d'exécution et les membres du Comité exécutif, afin d'aider le Comité dans ses délibérations.

Questions à traiter: Admissibilité des coûts des futures reconversions au HFC-410A de la fabrication d'échangeurs de chaleur.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Compte tenu des délibérations signalées, du contenu du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/55](#) joint à l'annexe I audit document et des informations fournies dans l'étude figurant en pièce jointe I dudit document, le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) Que dans les cas où un fabricant de climatiseurs entreprend de se convertir à une technologie de remplacement avec une pression de fonctionnement beaucoup plus élevée et qu'il possède ses propres installations de fabrication d'échangeurs de chaleur, les dépenses liées aux épreuves dynamiques des échangeurs de chaleur fassent partie des coûts de conversion afin d'assurer qu'ils résistent suffisamment à la pression;
- (b) Demander au Secrétariat d'utiliser, pour ces cas, les informations techniques fournies dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/53](#) et l'étude technique correspondante, ainsi que toute autre information s'y rapportant, afin de déterminer la mesure dans laquelle ces coûts sont admissibles et différentiels;
- (c) Approuver, pour le projet « Élimination du HCFC-22 et du HCFC-141b dans la fabrication de climatiseurs individuels chez Petra Engineering Industries Co. » (Jordanie), un financement supplémentaire de 126 500 \$ US plus des coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI de 9 488 \$ US afin de couvrir les coûts liés à la production des échangeurs de chaleur et les coûts relatifs aux épreuves, conformément à la décision 60/41; et
- (d) Approuver, pour la phase I du PGEH de l'Indonésie (plan sectoriel de la climatisation), un financement additionnel de 52 800 \$ US plus des coûts d'appui d'agence pour le PNUD de 3 960 \$ US afin de couvrir les coûts liés à la production des échangeurs de chaleur et les coûts relatifs aux épreuves, conformément à la décision 64/42, et demander au Secrétariat de mettre à jour l'entente avec l'Indonésie, en conséquence, lors de

l'introduction de tout changement lié à la détermination de la consommation de référence de l'Indonésie.

9. Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décisions 59/45, 62/62, 63/62 et 64/51)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/54](#) est soumis par le Secrétariat comme suite à la décision 64/51 dans laquelle le Comité, ayant pris note du rapport présenté à la 64^e réunion, a décidé de poursuivre les débats sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral à sa 65^e réunion. À la lumière des décisions prises aux 63^e et 64^e réunions, et pour permettre au Comité d'étudier plus en détail la question, le Secrétariat n'a pas poursuivi le développement du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/58](#), sinon pour mentionner les débats de la 63^e réunion.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral;
- b) Charger le Secrétariat de mener à terme le développement de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral des différents secteurs, comme indiqué dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/54](#);
- c) Charger le Secrétariat d'informer le Comité exécutif des progrès accomplis et de l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets proposés avant la 69^e réunion;
- d) Charger le Secrétariat d'appliquer l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets et sous-projets pertinents proposés afin que les conséquences sur le climat des choix technologiques présentés dans les propositions puissent être mesurées;
- e) Charger le Secrétariat de présenter un indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral entièrement développé à la 68^e réunion, au plus tard, afin qu'il puisse être déterminé s'il peut être utilisé en tant qu'outil entièrement intégré pour la préparation et l'évaluation des projets proposés et de calculer les conséquences sur le climat des projets sur la consommation de HCFC du Fonds multilatéral.

10. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/55](#) sera publié durant la 65^e réunion et contiendra un rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion. Ce document contiendra un compte rendu de l'examen, par le Sous-groupe, d'un ordre du jour provisoire, du rapport de vérification de la mise en œuvre du programme d'élimination de la production de CFC en Chine pour 2010, du programme annuel 2010 – 2011 de mise en œuvre de l'élimination du secteur de la production de CFC en Inde et de l'approbation par le Comité exécutif de la deuxième et dernière tranche, ainsi que d'un projet de décision pour les lignes directrices sur le secteur de la production de HCFC (documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/SGP/1-4](#)). Le rapport contiendra en outre un résumé des résultats intérimaires de la vérification technique du secteur de la production de HCFC en Chine, qui sera présenté par le Consultant durant la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production.

11. Comptes du Fonds multilatéral

a) Comptes finaux de 2010

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/56](#) contient les états financiers de 2010 du Fonds multilatéral, des quatre agences d'exécution et du Secrétariat.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité :

- a) à prendre note de l'état financier apuré du Fonds multilatéral au 31 décembre 2010, présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/56](#);
- b) à prendre note des mesures prises pour comptabiliser la perte attribuable au mécanisme de taux de change fixe inscrite précédemment dans les dépenses du Secrétariat, sous une rubrique distincte des comptes du Fonds, et du fait que toute perte ou tout gain au titre du mécanisme sera inscrit dans les comptes du PNUE avec un code d'identification;
- c) à prendre note de la mesure prise concernant le remboursement en espèces des soldes des projets bilatéraux au titre des contributions des exercices antérieurs, plutôt que comme revenus divers;
- d) à prendre note de la ventilation indicative des honoraires annuels de 500 000 \$US du Trésorier, fournie par le Trésorier comme supplément aux comptes de 2010 uniquement;
- e) à noter que le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/58](#) portant sur le budget révisé de 2012, le budget approuvé de 2013 et le budget proposé pour 2014, contient le rapport du Secrétariat sur la surveillance des coûts de personnel et l'évaluation du taux d'augmentation approprié pour les années à venir;
- f) à noter que le rapport d'audit final de l'état financier de 2010 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 attend encore l'examen du PNUE;
- g) à demander au Trésorier de consigner, dans les comptes de 2011, les différences entre les états financiers provisoires des agences et leurs comptes finaux de 2010, telles que présentées dans les tableaux 1 et 2 du présent document.

b) Rapprochement des comptes

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/57](#) présente le rapprochement des comptes de 2010, comme suite de la décision 38/9 d) qui demandait, entre autres, de préparer chaque année un rapprochement complet des comptes avec les rapports périodiques et les rapports financiers pour la dernière réunion de l'année.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) prendre note du rapprochement des comptes de 2010, présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/57](#);

- b) demander aux agences d'exécution de procéder en 2011 aux ajustements de 2009, comme suit:
 - (i) le PNUD corrigerait ses écritures de (33) \$US pour les montants approuvés dans son rapport périodique;
 - (ii) le PNUE corrigerait ses écritures de 3 984 \$US pour les montants approuvés et de 22 807 \$US et 13 494 \$US pour ses recettes dans son rapport périodique;
 - (iii) l'ONUDI corrigerait ses écritures de (14) \$US pour les montants approuvés et de 226 429 \$US et 3 015 \$US pour ses recettes dans son rapport périodique.
- c) demander au Trésorier de rembourser au PNUD le montant de 32 642 \$US pour corriger l'excédent d'intérêts créditeurs indiqué par le PNUD en date de septembre 2010;
- d) prendre note des éléments de rapprochement en instance pour 2010 ci-après:
 - (i) 11 \$US de différence dans les recettes des comptes de 2010 du PNUD;
 - (ii) (12) \$US dans les recettes et 184 \$US de dépenses supplémentaires dans les comptes de 2010 de l'ONUDI;
 - (iii) 38 234 \$US de déficit de recette dans les comptes de la Banque mondiale.
- e) prendre note des éléments de rapprochement en instance ci-après:
 - (i) éléments de rapprochement en instance du PNUD au titre de projets non spécifiés pour des montants de 68 300 \$US et 29 054 \$US;
 - (ii) éléments de rapprochement en instance de la Banque mondiale pour les projets suivants:
 - montant de 225 985 \$US au titre du projet bilatéral avec la Suède (TAH/HAL/29/TAS/120);
 - montant de 5 375 000 \$US au titre du projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/44/INV/425);
 - montant de 5 375 000 \$US au titre du projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/47/INV/439).

12. Budgets révisés de 2012 et 2013, et budget proposé du Secrétariat du Fonds pour l'année 2014

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/58](#) contient la rétroaction du Secrétariat concernant son évaluation du taux d'augmentation pertinent des coûts relatifs au personnel pour les prochaines années, en réponse à la décision 60/49 a) et b). Le document présente aussi une révision du budget approuvé de 2012 afin d'intégrer les coûts d'exploitation du Secrétariat et de réviser les coûts relatifs au personnel du budget de 2013; ainsi qu'une proposition pour le budget de 2014 afin de couvrir le coût du personnel de cet exercice.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité à:

- a) Prendre note de la rétroaction sur le taux d'augmentation pertinent des coûts relatifs au personnel contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/58;
- b) Maintenir le taux de trois pour cent appliqué aux budgets de 2012, 2013 et 2014, et charger le Secrétariat d'examiner de nouveau le taux de trois pour cent en 2012 afin de déterminer le taux le plus pertinent lorsque tous les postes auront été pourvus pendant au moins deux ans;
- c) Approuver la somme de 3 034 869 \$US du budget révisé de 2012 du Secrétariat du Fonds, présenté à l'annexe I aux présentes, afin de couvrir les coûts d'exploitation du Secrétariat et les coûts relatifs au personnel révisés de 2012, qui s'élèvent à 6 919 774 \$US;
- d) Approuver la somme supplémentaire de 42 063 \$US dans les coûts relatifs au personnel de 2013, pour un total de 4 043 516 \$US;
- e) Approuver les coûts relatifs au personnel du budget de 2014, qui représentent une somme totale de 4 164 821 \$US.

13. Projet de rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral à la vingt-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/59 contient le projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-troisième Réunion des Parties, qui résume les décisions les plus importantes prises par le Comité à ses 62^e, 63^e et 64^e réunions.

Questions à traiter: Comme la période de compte rendu couvre également la 65^e réunion, le rapport devra être actualisé immédiatement après la rédaction du texte final du rapport de la 65^e réunion du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Après avoir examiné le projet de rapport, le Comité exécutif pourrait envisager d'autoriser le Secrétariat à en préparer la version finale, compte tenu des débats menés et des décisions prises à la 65^e réunion du Comité exécutif, ainsi que de toutes observations formulées sur ce point par les membres du Comité exécutif.

14. Questions diverses

Les questions substantielles dont l'inscription à l'ordre du jour a été acceptée au point 2 a) seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

15. Adoption du rapport

Un projet de rapport de la 65^e réunion sera soumis au Comité pour examen et adoption.

16. Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour le jeudi 17 novembre 2011.
